

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

Monsieur Réal Dion, 200 rue du Maçon, lot 3 174 003

Dans le but d'obtenir un permis, les normes relatives au frontage et à la superficie ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Frontage (largeur sur la ligne avant)	39,7 m	45 m
Superficie	1 446 m ²	2 500 m ²

Cette demande de dérogation mineure est nécessaire afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence et densifier le secteur.

Madame Judy Therrien-Audet et monsieur Jimmy Grenier, 122 rue des Sapins, lot 3 029 039

Dans le but de régulariser l'implantation de la résidence existante (résidence unifamiliale isolée), les normes relatives à la marge de recul avant ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Marge de recul avant	7,56 m	9 m

Cette demande de dérogation mineure est nécessaire afin de régulariser la situation.

Madame Josée Veilleux, 111 rue Meighen, lot 3 029 314

Dans le but de vendre la résidence et permettre la confection du certificat de localisation par l'arpenteur, certaines normes relatives au règlement de zonage ne peuvent être respectées, soit triangle de visibilité (entrée et stationnement), marge de recul pour le spa, localisation de la thermopompe et la marge de recul du cabanon.

Cette demande de dérogation mineure est nécessaire afin de régulariser la situation.

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ces sujets lors de la séance ordinaire du lundi, 11 janvier 2021, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Une consultation écrite se déroule de la publication des présentes jusqu'au 23 décembre 2020. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en adressant leurs commentaires soit :

- Par courrier : Municipalité de Saint-Isidore, 128 route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
- Par courriel : info@saint-isidore.net

DONNÉ À Saint-Isidore, ce huitième (8^e) jour du mois de décembre deux mille vingt (2020).

Donné
Louise Chabot
Adjointe administrative
Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier